

## **OUVERTURE OFFICIELLE DU RÉSEAU CYCLABLE DE L'ESTRIADE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MAI**

**Granby, le 29 avril 2021** – La Corporation d'aménagement récréotouristique de la Haute-Yamaska (CARTHY) et la MRC de La Haute-Yamaska annoncent que le réseau cyclable de l'Estriade ouvrira officiellement à compter du 1<sup>er</sup> mai. Toutes les pistes ont été nettoyées et débarrassées des branches, roches et autres nuisances.

Alors que la campagne de vaccination québécoise contre la COVID-19 bat son plein et que l'Estrie se trouve en zone orange, les utilisateurs du réseau cyclable doivent continuer de se conformer aux mesures sanitaires en vigueur. Ainsi, en vélo, en patins à roues alignées ou à pied, le port du couvre-visage ou du masque de procédure est obligatoire en présence de plus de deux personnes qui ne résident pas à la même adresse et les utilisateurs doivent continuer de pratiquer la distanciation sociale.

« La CARTHY met tout en œuvre pour que son réseau soit sécuritaire pour tous. Plus que jamais, nous devons nous serrer les coudes et continuer de respecter les mesures sanitaires en vigueur pour que le plus grand nombre possible de familles en confinement puisse profiter de la saison estivale de vélo », précise M. Bonin, président de la CARTHY.

Comme l'an dernier, pour éviter les attroupements et faciliter la circulation, les marcheurs sont invités à emprunter les sentiers piétonniers qui longent certains tronçons du réseau cyclable, notamment à la Place de la Gare et au parc Daniel-Johnson à Granby. Aux autres endroits, ils doivent marcher face aux cyclistes.

### **RAPPEL – Les chiens et les moyens de transport électriques sont interdits.**

Pour la sécurité de tous, la CARTHY tient à rappeler que les chiens ne sont pas admis sur le réseau cyclable de l'Estriade. Par leurs mouvements brusques et parfois imprévisibles, les chiens peuvent provoquer des accidents, et ce, même s'ils sont tenus en laisse. La CARTHY a par ailleurs déjà reçu de nombreuses plaintes à ce sujet. Seuls les chiens de service sont tolérés.

Il n'est pas non plus permis de circuler en scooters, trottinettes ou tout autre moyen de transport électriques. Seuls les vélos à assistance électrique sont tolérés, car ils nécessitent une propulsion humaine.

Une personne qui contrevient à l'une ou l'autre de ces règles est passible d'une amende d'un montant de 75 \$, plus les frais.

### **Travaux majeurs sur la piste cyclable La Villageoise**

D'importants travaux de réfection seront effectués sur la piste La Villageoise, entre le kiosque d'information touristique et la rue Shefford, à compter du lundi 10 mai 2021. Cette portion de la piste sera complètement fermée aux usagers pour une durée de 2 semaines, à l'exception de la fin de semaine, soit du vendredi soir au dimanche soir. La température pourrait affecter la durée des travaux.



La CARTHY souhaite une excellente saison de vélo à tous et vous rappelle que le respect et la courtoisie sont de mises pour tous les usagers. Pour obtenir plus d'information sur le réseau cyclable ou consulter la réglementation en vigueur, visitez [Estriade.net](http://Estriade.net).

– 30 –

Source : Gabrielle Lauzier-Hudon  
Agente aux communications  
MRC de La Haute-Yamaska  
450 378-9976, poste 2276